

L'emploi des femmes aux travaux souterrains dans les mines de l'Inde

Nous ne sommes pas de celles qui acceptent aveuglément la thèse de l'*Open Door* relative à l'égalité absolue des femmes et des hommes dans les travaux malsains ou dangereux. Et pourtant la lecture de cet article paru dans les *Informations sociales* du B.I.T. semble donner raison aux apôtres de l'*Open Door* :

« Les mesures suivantes ont été prises récemment aux Indes relativement à l'emploi des femmes aux travaux souterrains dans les mines :

Ajournement de l'interdiction totale. — Le gouvernement de l'Inde a annoncé sa décision de reporter du 1^{er} juillet 1937 au 1^{er} octobre 1937 la date de l'interdiction totale de l'emploi des femmes aux travaux souterrains dans les mines.

Dans une déclaration rendue publique le 14 juin 1937, le gouvernement motive sa décision comme suit. Il signale qu'en raison de la grande activité industrielle, la demande de charbon a augmenté dans de nombreux secteurs et que les approvisionnements ont été insuffisants du fait de la difficulté de recruter une main-d'œuvre assez nombreuse. L'effet de l'interdiction de l'emploi des ouvrières se ferait sans doute particulièrement sentir le 1^{er} juillet car, à cette époque de l'année, il est normal que la main-d'œuvre se rarefie à l'extrême, du fait que de nombreux travailleurs sont occupés dans l'agriculture.

La question de l'interdiction de l'emploi des femmes dans les carrières des chemins de fer. —

Prenant acte de la décision d'interdire complètement l'emploi des femmes aux travaux souterrains, le comité de l'Association des mines de l'Inde (Indian Mining Association, Calcutta) a, en février 1937, présenté le département des industries et du travail en proposant d'appliquer aussi les règlements d'interdiction aux carrières et aux minières, en particulier à celles qui sont situées sur les charbonnages des chemins de fer. Le 17 mai 1937, le gouvernement a répondu qu'il n'était pas disposé à accélérer l'interdiction du travail des femmes dans les carrières des chemins de fer. Il estime, en effet, qu'il ne serait pas indiqué, à une époque où les possibilités d'emploi des femmes se trouvent fortement réduites, d'imposer une nouvelle restriction dans une branche d'activité qui ne comporte pas les mêmes dangers que les travaux souterrains.

Réintégration au travail des femmes exclues.

Le gouvernement de la province de Bihar où sont situées la plupart des mines de houille de l'Inde, étudie depuis quelque temps les moyens d'aider les très nombreuses femmes qui ne seront plus admises au travail au fond des mines à trouver un gagne-pain. Il a demandé au gouvernement central de lui allouer une fraction de la subvention que celui-ci octroie à l'industrie du tissage au métier à main, afin de fonder des institutions où les femmes occupées antérieurement à des travaux souterrains auraient pu être employées à des travaux de tissage à la main et de vannerie. Mais le gouvernement central a repoussé cette demande. Toutefois, une autre proposition qui gagne du terrain consisterait à utiliser la main-d'œuvre féminine en excédent pour la construction d'un réseau de routes aux centres de chargement du charbon dans les régions houillères. On a suggéré de réserver exclusivement, en cas de nécessité, ces travaux aux femmes, mais il semble que le fait que les ouvrières préfèrent travailler avec leur mari constitue une difficulté.

Il faut espérer cependant que la réintégration au travail des ouvrières des mines sera grandement facilitée à bref délai. La commission d'enquête sur l'industrie houillère nommée par le gouvernement de l'Inde, en octobre 1936, pour étudier la situation dans l'industrie houillère a émis notamment le vœu que les mines de charbon soient obligatoirement restaplées au moyen de sable afin de

protéger la vie des travailleurs et d'obvier à la perte de charbon; si le gouvernement de l'Inde se rallie à ce vœu, la plupart des ouvrières actuellement occupées aux travaux souterrains dans les mines pourront être résorbées de cette manière. De surcroît, la reprise de l'industrie houillère qui se dessine actuellement est de nature aussi à créer de nouvelles possibilités d'emploi dans les travaux de la surface.

..

Ainsi donc ce n'est qu'après l'exclusion des femmes que le problème qui les intéresse a été étudié.

Certes, ce doit être bien pénible pour des femmes de travailler dans le sous-sol... mais était-ce mieux de les inviter à casser les pierres pour construire des routes?

En fait, qu'il s'agisse d'hommes ou de femmes, le progrès demande que la machine facilite ou supplée l'être humain pour un labeur qui l'écrase.

Mais en attendant ce jour, peut-être vaut-il mieux laisser chacun « choisir » sa tâche. Et certaines malheureuses préféreront encore peiner pour se nourrir que d'être contraintes à l'inaction et à la misère — par un humanitarisme mal compris.

... Nous conseillons aux associations féminines de l'Inde de susciter la création et la préparation de surintendantes qui étudieraient les situations douloureuses et proposeraient, selon les cas, les solutions qui s'imposent.

Dans de nombreuses circonstances le service social devrait devancer la loi et il serait même souhaitable que ce soit lui qui la prépare.

Il y aurait moins de lois hâtives et mal faites, si celles-ci étaient précédées par des expériences sociales et en devenaient le logique aboutissement.

C. B.

1937-18x25-12
n° 1248